



**HALL A**  
**APPARTEMENT DE 2 PIECES**  
**N° A106 AU 1er ETAGE**

ENTREE	4.01 m <sup>2</sup>
SEJOUR/CUISINE	22.41 m <sup>2</sup>
CHAMBRE	11.90 m <sup>2</sup>
SDE	4.82 m <sup>2</sup>
WC	2.14 m <sup>2</sup>

**SURFACE HABITABLE 45.28 m<sup>2</sup>**

BALCON 3.69 m<sup>2</sup>

**SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE 48.97 m<sup>2</sup>**

**LEGENDE**

[RJ]	Prise RJ 45	SS	Sèche Serviette
AV	Allège Vitrée	—	Radiateur
VR	Volet Roulant	R	Réfrigérateur
GC	Garde-corps	LL	Lave-linge
[---]	Soffite / faux-plafonds	LV	Lave-vaisselle
ETEL	Esp techn. elect. du lgt	CUI	Cuisson
PL	Placard	TRI	Tri sélectif
		—	Retombée de poutre

**INDICE A** **OCTOBRE 2019**



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, règlementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descente d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.